



**RÉGIE DE L'OFFICE DE T
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 074-217402361-20250918-DELOT2025_023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi dix-huit septembre à dix-huit heures trente trois minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le douze septembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Deborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Messieurs Clément BERRUEX, Bernard SEJALON, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET, Olivier BÉGIN

Etaient absents et avait donné pouvoir :

Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Lionel CANON à Monsieur Clément BERRUEX

Etait absent excusé :

Monsieur Patrick BRUNCHER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 03 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Clément BERRUEX ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2025/023

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
LABELLISATION « FLOCON VERT » - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 8

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Délibération télétransmise le : 22 septembre 2025

Mise en ligne du 22 septembre 2025 au 22 novembre 2025

Délibération exécutoire le : 22 septembre 2025

**LABELLISATION « FLOCON VERT »
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Commune de Saint-Gervais s'est engagée en 2021, avec ses partenaires locaux, dans la labellisation Flocon Vert, portée par l'association Mountain Riders. 2 Flocons Vert lui ont été directement décernés dès sa première labellisation en novembre 2022, ce qui n'avait pas été le cas pour aucune destination de montagne.

Cette démarche permet de formaliser les objectifs de la collectivité et de ses partenaires, de savoir quels sont ses atouts et ses axes d'amélioration sur lesquels ils doivent travailler. Cette démarche collective permet à la destination de fédérer l'ensemble de ses acteurs et de les intégrer activement dans une stratégie globale de développement durable de la destination (Domaines skiables, établissement thermal, hôteliers, restaurateurs, commerçants, etc.).

Ce label est délivré pour une durée de 3 ans.

La Commune commence une phase de renouvellement du label, qui débutera le 8 octobre par la collecte des données sur 4 grandes thématiques : Gouvernance et résilience, Économie durable, Dynamiques sociales et culturelles, Gestion des ressources. Les résultats sont ensuite présentés au cours de 2 ateliers de restitution permettant d'identifier collectivement les axes prioritaires d'amélioration et de constituer des groupes de travail.

L'audit final, réalisé par un organisme indépendant, aura lieu courant du mois février 2026, et la délibération du comité de labellisation sera connu dans le courant du printemps 2026.

Pour animer le dispositif Flocon Vert à l'échelle de la destination, il est nécessaire de désigner des référents au sein de la mairie, de l'Office de tourisme, de la STBMA et des Thermes.

Pour l'Office de tourisme, la référente est Jeanne FLAMENT, Cheffe de projet, pour la STBMA Oriane TIAN, responsable Marketing et RSE. Pour la mairie, il est proposé que Cassandre DEWINTRE, Instructrice du droit des sols, soit la nouvelle référente, et pour les Thermes un binôme composé de Sophie CHAMPS et Gisèle BIBOLLET.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** la labellisation « Flocon Vert »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Clément BERRUUX

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Président,
Jean-Marc PEILLEX